



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

BUDGET ANNEXE TRANSPORT :

Vote du budget primitif 2024

Délibération
n°2024/36

8 AVRIL 2024

Date de la convocation :
2 avril 2024

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 12 avril 2024 et
de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLOSE, Émilie, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER Christelle, M. TOCQUEVILLE Raynald qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, M. VANDEVILLE Gérard qui a donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, M. DA SILVA Maxime qui a donné pouvoir à M. VINCENT Nicolas.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 29

BUDGET ANNEXE TRANSPORT : Vote du budget primitif 2024.

Monsieur Ahmed MERBAH, Conseiller municipal délégué aux Finances et au Budget, donne lecture du projet de budget primitif 2024 du Transport de personnes, qui est joint en annexe à la présente délibération et accompagné de son rapport de présentation et qui est équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

⇒ **SECTION D'EXPLOITATION** : **200 378.47 €**

⇒ **SECTION D'INVESTISSEMENT** : **0 €**

Monsieur Ahmed MERBAH précise que ce budget annexe a été établi sur la base d'une subvention communale 2024 de 113 300.00 € au lieu de 45 000.00 € en 2023, et invite le Conseil Municipal à adopter l'ensemble du projet de budget primitif 2024, chapitre par chapitre, pour les dépenses et recettes d'exploitation, la section d'investissement ne faisant pas l'objet de prévisions budgétaires.

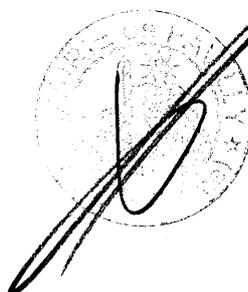
La commission des finances ayant examiné ce projet de budget primitif 2024 lors de sa séance du 03 avril 2024, et après en avoir délibéré l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal vote par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- Le budget primitif 2024 équilibré en dépenses et en recettes à 200 378.47 € en section d'exploitation ;
- Les chapitres de dépenses d'exploitation 011, 012, 65, et 67 ;
- Les chapitres de recettes d'exploitation 70, et 74 du budget primitif 2024, joint en annexe de la présente délibération, avec sa note de présentation brève et synthétique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com